



Conditions de vente

Application des conditions standards

La vente des produits Trebo n'est effectuée qu'en conformité avec les modalités normales qui figurent dans le présent guide et sur les accusés de réception de commande Trebo. Les modifications et les ajouts à ces modalités ne sont possibles que s'ils font l'objet d'un document écrit, signé par un mandataire autorisé de Trebo. Les présentes modalités ont préséance sur toute disposition contraire présentée par écrit ou autrement par le client. Dans la mesure où les présentes modalités constituent un agrément par Trebo de toute offre faite par le client, cet agrément est donné sous réserve expresse de l'acceptation par le client des modalités énoncées aux présentes qui s'ajoutent à celles présentées par le client ou qui en diffèrent. Dans la mesure où toute partie des présentes modalités constitue une offre, l'agrément se limite expressément aux présentes modalités.

Prix et paiement

Les prix proposés par Trebo dans ses devis, sont exprimés en dollars canadiens pour les commandes expédiées au Canada.

On peut obtenir un devis pour un produit spécial en s'adressant au Service à la clientèle de Trebo.

Si la date d'expédition demandée est ultérieure de plus de 90 jours à celle de la passation de la commande, Trebo pourra appliquer les prix en vigueur au moment de l'expédition.

Ne sont pas compris dans le prix courant les emballages spéciaux ou pour l'exportation, le transport, le déballage et l'installation. Les commandes sont facturées dès l'expédition. Les conditions de paiement s'entendent «net 30 jours» à compter de la date de facturation. Le client consent à Trebo le droit de percevoir un intérêt de 2 % par mois sur les factures en souffrance au delà de 30 jours.

Les paiements doivent être expédiés par la poste à Concept Trebo 3000 inc., 768, rue d'Alma, Chicoutimi (Québec), Canada G7H 4E8.

Trebo conserve son droit de propriété sur tous les produits vendus jusqu'à ce que la facture ait été acquittée en totalité. Le client s'engage à faire le nécessaire pour que Trebo conserve ce droit de propriété jusqu'au règlement complet de la facture.

Les livraisons sont effectuées FAB au point d'expédition et le client assume le risque de perte des produits ou de dommages à ceux-ci. Il lui incombe de présenter ses réclamations au transporteur en cas de perte ou de dommages survenus au cours du transport, y compris les dommages non apparents.

Taxes

Toutes les taxes de vente, d'utilisation, d'accises et autres taxes applicables (à l'exclusion de l'impôt sur le revenu net de Trebo) incombent au client, à qui elles sont facturées. Si le client réclame une exemption fiscale, il doit présenter à Trebo un certificat d'exemption à cet effet.

Commandes

Trebo exige que toutes les commandes soient présentées par écrit ou par voie électronique afin d'éviter les risques d'erreurs ou de répétition d'une même commande. Les commandes feront l'objet d'un accusé de réception où y apparaîtra également la description des articles à expédier; il incombe au client de s'assurer de l'exactitude de ces renseignements. En cas d'erreur, Trebo doit en être immédiatement informée par télécopieur, ou par téléphone avec confirmation écrite. L'accusé de réception indique aussi la date approximative de livraison. Les dates d'expédition sont fixées en fonction du délai de fabrication le plus long. L'exécution des commandes comportant des composantes fournies par le client ou des renseignements manquants ou erronés ne sera entreprise qu'après réception des composantes ou des renseignements pertinents. Les spécifications du client doivent être fournies pour examen avant approbation.



Conditions de vente

Le client doit en outre indiquer s'il désire que la livraison soit échelonnée sur une certaine période, auquel cas chaque portion sera facturée au moment de l'expédition et le paiement sera assujéti aux modalités précitées.

Teintures à bois personnalisées

Si l'acheteur désire utiliser une teinture qui ne fait pas partie de la gamme standard Trebo, il doit fournir les informations appropriées ou en soumettre un échantillon avant de passer sa commande. Un échantillon sera transmis à l'acheteur pour approbation avant fabrication.

Le décompte du délai d'exécution commence dès que Trebo reçoit de l'acheteur l'approbation finale de l'échantillon. Trebo se réserve le droit de refuser toute teinture jugée impropre à l'usage prévu.

Trebo se réserve également le droit d'annuler en tout temps une commande si elle juge qu'une teinture est inadéquate pour quelque raison que ce soit.

Modifications et annulations

Les changements que le client peut apporter à sa commande sont sujets aux règles publiées par Trebo à cet égard. Le client ne peut annuler sa commande sans le consentement écrit de Trebo. Les commandes spéciales d'éléments de mobilier et les commandes comportant des éléments personnalisés qui sont déjà en cours de production ne peuvent en aucun cas être modifiées ou annulées.

Modifications de commandes de mobilier en bois

Trebo n'acceptera aucune modification à une commande de mobilier en bois au cours des sept jours ouvrables précédant la date de livraison prévue. Si le client désire malgré tout apporter des modifications à sa commande, il devra déboursé un supplément équivalent à la valeur totale du produit en cause. Ce supplément dépendra du nombre de produits déjà fabriqués au moment où la demande de modification sera reçue par Trebo. Les modifications aux commandes de mobilier en bois ont en outre une incidence sur les dates de livraison prévues.

Expédition

FAB au point d'expédition, paiement sur réception, sous réserve du supplément additionnel suivant :

Origine, modalités d'expédition et itinéraire

Trebo procédera à l'expédition à sa discrétion. Pour toute question concernant l'expédition des articles qui ont fait l'objet d'un accusé de réception de commande, prière de s'adresser au :

Service à la clientèle
Trebo
768, rue d'Alma
Chicoutimi (Québec), Canada G7H 4E8
418.690.2966

Interdictions figurant dans divers codes

Les produits Trebo étant classés comme biens meubles, ils peuvent être assujétiés aux dispositions des codes afférents à la protection contre les incendies, aux installations électriques et aux normes de construction applicables à ce genre de produit. Cependant, comme les codes varient d'une localité à l'autre, le client doit veiller à ce que les produits Trebo dont il se rend acquéreur soient conformes aux codes en vigueur dans sa région.



Conditions de vente

Acompte sur commandes spéciales

Les commandes de produits n'appartenant pas aux catégories courantes peuvent, au gré de Trebo, faire l'objet d'un acompte avant la mise en production; cet acompte sera déduit du prix total de la commande.

Service après-vente

Les problèmes ayant trait au service après-vente doivent être soumis au Service à la clientèle de Trebo, 768, rue d'Alma, Chicoutimi (Québec), Canada G7H 4E8.

Entreposage

Si le client demande de reporter la livraison des articles commandés à une date ultérieure à celle prévue après le début de leur fabrication ou au moment même où Trebo s'apprête à effectuer la livraison, Trebo peut entreposer les articles pour le compte du client aux risques et aux frais de ce dernier. Le transfert au lieu d'entreposage est alors considéré à tous égards comme une livraison effectuée au client, notamment quant à la facturation et au paiement.

Retard

Une date d'expédition sera indiquée au client. Il s'agit de l'estimation la plus précise de Trebo à cet égard au moment de l'accusé de réception de la commande. Cependant, Trebo décline toute obligation envers le client si l'expédition n'a pas lieu à la date indiquée, à moins que Trebo n'ait consenti sans aucune équivoque à effectuer la livraison à une date précise et que cet engagement ait fait l'objet d'une déclaration distincte, signée et validée par un mandataire autorisé de Trebo. De plus, Trebo ne saurait être tenue responsable des pertes ou dommages découlant d'un retard ou de l'absence d'expédition ou de tout autre défaut d'exécution de tout ou partie du contrat intervenu entre les parties relativement aux marchandises énumérées au recto de l'accusé de réception de la commande, si le retard, le manquement, la perte ou les dommages sont le résultat direct de tout acte des autorités gouvernementales ou d'une subdivision politique dudit gouvernement, révolution, émeute, atteinte à l'ordre public, soulèvement, menées ennemies, retard imputable au transport ou absence de transport, grève, conflit syndical, retard ou impossibilité de se procurer des matériaux et des équipements, incendie, inondation, cas de force majeure, ou toute autre cause sur laquelle la société ne peut exercer aucun contrôle. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, Trebo peut, sans rupture d'engagement ni de responsabilité, répartir les marchandises entre ses clients, à sa discrétion, en cas de pénurie de stocks.

Suspension

En cas de défaut de paiement par le client des sommes dues à Trebo, ou si Trebo juge que la solvabilité de son client est douteuse, Trebo peut, après en avoir fait part au client, différer ou suspendre l'expédition des marchandises jusqu'à ce que la situation soit éclaircie ou que le client se soit engagé à régler les sommes que Trebo juge appropriées, selon les modalités que cette dernière, à sa seule discrétion, estimera pertinentes.

Revendications

Trebo n'accepte de prendre à sa charge aucune des dépenses contractées par le client pour les expéditions, ni aucune des dépenses imputables à la réparation de dommages causés par des tiers.



Conditions de vente

Réclamations

Toutes les ventes de marchandises sont effectuées FAB à l'usine. Trebo n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages survenus en cours de transport ou de remisage. Le transporteur atteste par sa signature que toutes les marchandises sont reçues en bon état apparent. Il incombe au client d'examiner les marchandises à la réception et de présenter toute réclamation éventuelle au transporteur. Toute réclamation contre Trebo en cas de défaut apparent, d'erreur ou d'élément manquant doit être présentée par écrit par le client dans les TRENTE (30) jours ouvrables suivant la livraison. Si le client ne présente pas de réclamation à Trebo dans les TRENTE (30) jours, il sera réputé avoir accepté les marchandises et n'avoir constaté aucun défaut apparent, erreur ou élément manquant.

Retour de marchandises

Le retour de marchandises ne son pas acceptés, à moins d'une autorisation contraire écrite de Trebo.

Restrictions en matière de recours

Le seul recours du client (à l'exception de la réparation ou du remplacement des marchandises en cas d'inobservation de la garanti) en cas de litige ou de réclamation touchant les présentes modalités de vente, les marchandises qui s'y rapportent ou toute transaction mettant en cause ces marchandises, que cette dernière engage la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, se limitera au versement de dommages-intérêts ne dépassant pas le moindre des dommages directs réels subis par le client ou le prix d'achat des marchandises visées par la réclamation. Trebo ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages SPÉCIAUX, INDIRECTS, accessoires ou consécutifs, quelle qu'en soit la nature, Y COMPRIS NOTAMMENT LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'INFORMATION OU L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, même dans le cas où Trebo aurait été avertie ou aurait eu connaissance de la possibilité de tels dommages.

Erreurs et omissions

Tous les devis, accusés de réception et factures sont sujets à rectification en cas d'erreurs ou d'omissions.

Tolérances

Toutes les dimensions doivent être accompagnées de limites de tolérance qui doivent être indiquées. En l'absence de précision à cet effet, il est entendu que les tolérances normales et les normes Trebo s'appliquent. Si le client a présenté ses propres plans ou ses propres spécifications, Trebo ne saurait être tenue responsable de la conception ni de l'ajustement des pièces. En se conformant aux tolérances indiquées, Trebo aura apporté une justification suffisante du respect des exigences du client dans la fabrication du produit. À moins d'être précisées par écrit, les normes applicables à la finition, à la qualité et à l'apparence sont celles de Trebo.

Offre de vente

La possession du présent guide ou de tout autre document n'implique pas que la société consent à vendre ses produits aux possesseurs de ces documents, et ne saurait en aucun cas être interprétée comme une offre directe de vente.